

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 10	<b>Séance du jeudi 23 mars 2023</b> L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée le 20 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de .
<b><u>Présents</u></b> : 9	
<b><u>Votants</u></b> : 10	<b><u>Sont présents</u></b> : André SPAEDIG, Hubert OSTER, Marc OSTER, Muriel POIROT, Danielle GEHRINGER, Jean-Marc JAZERON, Catherine GOSSE, Cathy BRUCKER, Bernard BUCHY <b><u>Représentés</u></b> : Yannick BUCHI <b><u>Excusés</u></b> : <b><u>Absents</u></b> : <b><u>Secrétaire de séance</u></b> :

---

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 03/02/2023.

**DE\_2023\_007**

**Objet : Compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2022 établi par le Maire et dont la balance générale est la suivante :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice : .....	<b>205 266,42 €</b>
Recettes de l'exercice : .....	<b>298 027,29 €</b>
Résultat de l'exercice : .....	<b>92 760,87 €</b>
Excédent antérieur reporté : .....	<b>282 875,40 €</b>
Excédent : .....	<b>375 636,27 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice : .....	<b>45 896,26 €</b>
Recettes de l'exercice : .....	<b>63 824,18 €</b>
Résultat de l'exercice : .....	<b>17 927,92 €</b>
Excédent antérieur reporté : .....	<b>4 784,07 €</b>
Excédent : .....	<b>22 711,99 €</b>

Résultat global : excédent..... **398 348,26 €**

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 9 - Abstention : 1*

**DE\_2023\_008**

**Objet : Compte de gestion 2022 du trésorier**

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les modifications qui s'y rattachent,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,
- après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun de ses soldes figurant au bilan de l'exercice 2021,

déclare que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

**DE\_2023\_009****Objet : Résultat d'exploitation 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2022 sur les résultats 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022  dépenses recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	4 784,07 €		17 927,92 €	34 968,00 €	- 34 968,00 €	12 256,01 €
FONCT	282 875,40 €		92 760,87 €			375 636,27 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	375 636,27 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	12 256,01 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	363 380,26 €
Total affecté au c/ 1068 :	12 256,01 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10

**DE\_2023\_010****Objet : Budget primitif 2023**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget général de l'exercice 2023 présenté par le Maire comme suit :

- en section de fonctionnement : budget équilibré à la somme de **645 875,26 €**
- en section d'investissement : budget équilibré à la somme de **469 947,01 €**.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 9 - Abstention : 1

**DE\_2023\_011****Objet : Vote des taux des 3 taxes locales**

Par délibération du 18/03/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 34.42 %

TFPNB : 106.08 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 18.23 %  
TFB : 34.92 %  
TFPNB : 107.08 %

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

#### **DE\_2023\_012**

##### **Objet : Subventions scolaires**

Le Maire expose le principe de versement d'une subvention au Collège de Drulingen comme participation aux activités du collège.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition du Syndicat Intercommunal du CES de verser 20,00 € par élève à l'agent comptable, soit d'après la liste des élèves de Schoenbourg, **220.00 €** pour 11 élèves prévus sur le c/65738 du BP 2023.

Etant donné que le collège de l'Eichel à Diemeringen a également fait une demande de subvention pour un élève de la commune, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 20 € à l'agent comptable du collège de l'Eichel.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

#### **DE\_2023\_013**

##### **Objet : Détail des subventions 2023**

Suite au vote des subventions au c/65748 dans le BP 2023 pour un montant de 3 858 €, le Conseil Municipal répartit les sommes comme suit :

- Paroisse Protestante : 1500 €
- Amicale des Secrétaires de Mairie d'Alsace Bossue : 150 €
- 1 Rose 1 Espoir : 100 €
- AS REHTHAL : 1 500 €
- Ecole de Musique de Drulingen : 608 €

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

#### **DE\_2023\_015**

##### **Objet : Commission Consultative Communale de la Chasse**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2014-2033.

**Vu** les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1° Décide de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse et désigne :

M. **André SPAEDIG**, maire, président de la 4C,

**MM Hubert OSTER et Marc OSTER**, adjoints en qualité de représentant de la commune,

2° décide que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

*Résultat du vote : Adoptée - Votants : 10 - Pour : 10*

Les points suivants sont remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion:

- Contrat de Territoire
- Mode de consultation des propriétaires fonciers.

Informations diverses :

- une classe va fermer dans le RPI Bust/Eschbourg-Graufthal/ Pfalzweyer/Schoenbourg ;
- les travaux de la mairie débuteront mi-mai 2023 ;
- un banc sera installé au Schinderwassenweg et celui du City stade sera remplacé ;
- des travaux de remplacement de la conduite d'eau sont prévus Entre Lohr et Schoenbourg ;
- réflexion sur l'aménagement d'un sentier pédestre vers Lohr.